

Reçu le : 15/07/2024
N° 1046
Service : PLUi
Copie(s) :

Le Président,

Quillan, le 10/07/2024

Affaire suivie par :
Service urbanisme
Magalie LAFABREGUE
06.71.53.40.29
magalie.lafabregue@pyreneesaudioises.fr

M. Marc SANCHEZ, Président
Communauté de communes
du Pays d'Olmes
1 chemin de la Coume
09300 LAVELANET

Objet : Avis de la communauté de communes des Pyrénées Audoises sur le projet de PLUi arrêté de la communauté de communes du Pays d'Olmes

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier du 24 avril 2024 notifiant l'arrêt du PLUi de votre communauté de communes, ainsi que des pièces du dossier.

Après lecture et analyse des documents transmis, je vous informe que le projet n'appelle pas d'observations de la part de la communauté de communes des Pyrénées Audoises.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Francis SAVY

